



*Pour répondre à l'inquiétude croissante au sujet de la qualité du milieu humain, la première Conférence sur l'environnement, réunissant les représentants de 130 nations, s'est tenue à Stockholm du 2 au 16 juin 1972, sous les auspices des Nations Unies. Ci-dessus, de gauche à droite: M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, le Roi Gustave Aldof VI de Suède et M. Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence.*

Photo: Nations Unies

mique et social, le plus important organe des Nations Unies chargé des questions économiques et sociales. Appliquant un principe de sa politique étrangère qui est de veiller à ce que «les organismes nationaux et internationaux (soient) de taille à se mesurer aux tâches économiques et sociales du développement», le Canada a appuyé l'agrandissement du Conseil afin d'assurer une représentation plus équitable des pays membres à l'intérieur de cet organe. Il a donc ratifié, le 28 septembre, l'amendement à l'Article 61 de la Charte concernant l'élargissement du Conseil, lequel ne peut cependant entrer en vigueur qu'après ratification par les deux tiers des membres des Nations Unies (y com-

pris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité).

L'agrandissement de l'ECOSOC et la création de nouveaux organes subsidiaires rendent encore plus nécessaire une réévaluation du rôle de coordination et de décision que joue le Conseil dans le domaine si complexe des activités économiques et sociales des Nations Unies, y compris le développement. Cette réévaluation est indispensable si l'on veut que le Conseil remplisse bien son mandat aux termes de la Charte (Articles 62-66); objectif important de la politique suivie par le Canada aux Nations Unies. A la suite d'initiatives émanant de divers pays, la cinquante-troisième session